



Feuille d'information

Mesures pour renforcer les soins infirmiers

Date : 22 septembre 2021

Mesures fédérales pour le renforcement des soins infirmiers

Mesure / lancement / durée	Objectifs	Principales mesures	Objectifs atteints (entre autres)
<u>Masterplan Formation aux professions des soins (2010-2015)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation du nombre de diplômés formés en Suisse dans le domaine des soins avec différents projets sous forme de partenariats (Confédération, cantons et OdASanté).- Coordination des projets.	<ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition d'un nombre de places de formation et de stages en adéquation avec les besoins.- Mesures relatives à la main-d'œuvre étrangère.	<ul style="list-style-type: none">- Doublement du nombre de diplômes Assistants en soins et santé communautaire (ASSC), avec passage de 1500 en 2007 à 3700 en 2014.- Augmentation des entrées en formation de soins infirmiers au niveau tertiaire, avec passage de 2600 en 2011 à 3000 en 2014.- Renforcement du monitoring des effectifs et des diplômés, en particulier via la CDS, l'OFS et l'Obsan.- Introduction par la plupart des cantons d'obligation de formation pour les hôpitaux et parfois aussi pour les services d'aide et de soins à domicile ainsi que les établissements pour personnes âgées.- Mise en place de la formation d'aide en soins et accompagnement avec attestation fédérale professionnelle.- Le nombre de maturités professionnelles orientation santé-social et celui des maturités professionnelles dans le domaine de la santé a plus que doublé pendant la durée du masterplan.- Mise au point par OdASanté de quinze profils professionnels et de bases pour les examens de niveau supérieur (spécialisation avec compétences harmonisées).- Réglementation de l'obtention a posteriori d'un titre d'une HES (OPT).

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, Communication, media@bag.admin.ch www.bag.admin.ch
Cette publication paraît également en allemand et en italien.

<p><u>Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (FKI) et FKlplus (2011-2018)</u></p> <p>>intégrée par la suite en tant que mission à durée indéterminée dans la structure ordinaire du SECO</p>	<p>Mieux exploiter le potentiel de main-d'œuvre suisse en personnel qualifié (ce but ne concerne pas uniquement le domaine des soins et de l'accompagnement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualifications complémentaires pour répondre aux besoins du monde du travail. - Mesures visant à mieux concilier travail et famille. - Création de bonnes conditions de travail jusqu'à l'âge de la retraite et au-delà. - Encouragement de l'innovation et de la productivité en vue de remédier à la pénurie de personnel qualifié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un site Internet « Personnel qualifié Suisse » commun à la Confédération, aux cantons et aux partenaires sociaux, entre autres pour présenter ce qui se passe en Suisse dans ce domaine. - Aides financières dans le cadre de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants (création de 34 200 places jusqu'en 2018, puis nouveau crédit d'engagement de plus de 120 millions de francs). - Plan d'action « Soutien des proches aidants ». - Lancement des programmes de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé 2017-2020 » et « Offres visant à décharger les proches aidants 2017-2020 » dans le cadre de FKlplus.
<p><u>Stratégie Santé 2020 (2013)</u></p>	<p>Davantage de personnel soignant bien formé (objectif 3.3).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de la loi sur les professions de la santé (LPSan). - Renforcement des soins médicaux de base. - Programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé 2017-2020 ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée en vigueur de la LPSan en 2020. - Entrée en vigueur de l'art. 117a Cst. « Soins médicaux de base » en 2014. - Création du forum « Soins médicaux de base », dans le but de permettre à la Confédération, aux cantons et aux principaux représentants des soins médicaux de base d'entretenir des échanges réguliers afin de répondre aux divers défis auxquels est confronté ce secteur. <p>Dans le cadre du programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé 2017-2020 », 3 Mio. CHF ont été utilisés pour 18 projets de recherche et différentes mesures destinés à rendre des modèles de bonnes pratiques visibles.</p>
<p><u>Mesures visant à améliorer la situation dans le domaine des soins de longue durée dans le cadre de la FKI (2016)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la durée d'exercice de la profession (pilotage OFSP). - Augmenter le nombre de professionnels qualifiés par le biais d'une campagne d'image (pilotage SEFRI). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer les principaux facteurs liés à l'environnement de travail et leur influence sur la durée d'exercice de la profession. - Campagnes d'image (lancées par les interprofessions Curaviva, services d'aide et de soins à domicile et OdASanté) destinées à inciter les apprenants et les professionnels en santé/social à suivre une formation dans le domaine des soins de longue durée et à leur donner des informations sur les possibilités de carrière. - Facilitation de la réinsertion professionnelle du personnel infirmier par le cofinancement de programmes de promotion cantonaux pour des cours de réinsertion destinés à 2000 infirmiers et infirmières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point d'un instrument permettant de mesurer les facteurs liés à l'environnement de travail dans les établissements de soins de longue durée et intégration dans l'outil d'enquête en ligne « Friendly Work Space Job-Stress-Analysis (JSA) » de Promotion Santé Suisse (en tant que « Module spécial Soins de longue durée »). <p>Ce module spécial est, depuis le printemps 2020, à la disposition de toutes les entreprises intéressées travaillant dans les soins de longue durée (et ceci gratuitement jusqu'à fin 2021) : Module spécial Soins de longue durée – Promotion Santé Suisse (promotionsante.ch)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne « Le métier le plus important en Suisse ». - Campagne « Une carrière empreinte d'humanité » : https://soins-longueduree.ch/ - Soutien financier des programmes cantonaux de promotion pour la réinsertion dans les soins de longue durée 2018-2022 (2000 à 5000 francs par personne).

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, Communication, media@bag.admin.ch www.bag.admin.ch
 Cette publication paraît également en allemand et en italien.

<p><u>Soutien des hautes écoles spécialisées en santé par des contributions liées à des projets (2017)</u></p>	<p>La création et la mise sur pied d'un centre national de compétences pour le personnel qualifié dans les professions de la santé sont encouragées jusqu'en 2021 afin de résoudre les problèmes liés à la pénurie de personnel dans les soins et d'acquérir des connaissances sur les solutions possibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création et mise sur pied d'un centre de compétences pour le personnel qualifié dans les professions de la santé. - Élaboration d'une stratégie nationale pour remédier à la pénurie de personnel qualifié dans le système de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la LEHE, la Confédération a alloué aux hautes écoles spécialisées en santé, pour les années 2017-2020, des contributions liées à des projets d'un montant total de 3 millions de francs. - Création du réseau de compétences « Competence Network Health Workforce (CNHW) ». Réalisation de projets prioritaires et de projets de site des partenaires du réseau, et rédaction d'une synthèse. Mise en place du projet – Competence Network Health Workforce (cnhw.ch)
<p><u>Adaptation de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (2020)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la charge administrative dans le domaine des soins. - Renforcement des compétences du personnel infirmier. 	<p>Adaptation de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins.</p>	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2020, le personnel infirmier détermine lui-même, sans l'intervention d'un médecin, les besoins en examens, conseils et coordination, ainsi que les mesures relevant des soins de base. Les modifications apportées visent à mieux reconnaître la responsabilité du personnel infirmier en valorisant son activité.</p>
<p><u>Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) (2020)</u></p>	<p>Promotion de la qualité et harmonisation de la formation et des conditions d'exercice pour les professions de la santé.</p>	<p>Entrée en vigueur le 1^{er} février 2020 de la loi sur les professions de la santé (LPSan) et de sa législation d'exécution.</p>	<p>Promotion de la qualité et harmonisation de la formation et de l'exercice professionnel, pour les sept professions de la santé réglementées, par la fixation des compétences transmises durant la formation, ainsi que des obligations professionnelles et des conditions de l'exercice professionnel sous sa propre responsabilité. Mise sur pied d'un registre des professions de la santé (GesReg), qui sera accessible au grand public à compter du 1^{er} février 2022. Garantie de la qualité de la formation par l'accréditation obligatoire des filières d'études proposées par les hautes écoles spécialisées.</p>
<p>Santé 2030 (2020-2030)</p>	<p>Garantir les soins et le financement (objectif 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Axe politique 3.1 : augmentation des effectifs de personnel dans les soins de longue durée - Axe politique 3.2 : optimisation du financement des soins de longue durée 	<p>Objectif 2022 du Conseil fédéral Train de mesures pour les soins de longue durée (décision de principe) : La stratégie Santé2030 dresse le constat d'un manque de personnel de santé qualifié et fixe comme axe politique l'augmentation des effectifs du personnel dans les soins de longue durée. Cet objectif requiert des mesures coordonnées pour augmenter le nombre de diplômes délivrés et la durée de l'exercice de la profession. La mise en œuvre de l'initiative sur les soins ou du contre-projet indirect (lv.pa. 19.401), qui prévoient une campagne de formation dans le secteur des soins, contribuera à augmenter le nombre de diplômes délivrés. S'agissant de la durée de l'exercice de la profession, un rapport examinera l'influence de la dotation en personnel sur la qualité des soins. Un autre rapport jettera les bases du futur développement du profil des professions dans les soins et les soins de longue durée et identifiera ainsi les mesures permettant d'améliorer la durée de l'exercice de la profession. Le Conseil fédéral décidera au second semestre 2022, sur la base de cette analyse, quelles mesures supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif fixé dans la stratégie Santé2030.</p>

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, Communication, media@bag.admin.ch www.bag.admin.ch
 Cette publication paraît également en allemand et en italien.

<u>Plateforme Personnel de santé (2021)</u>	Lancement et gestion d'une « Plateforme Personnel de santé » réunissant des organisations d'employés et d'employeurs, le SECO, la CDS et l'OFSP visant à discuter de mesures en lien avec la lutte contre la pandémie.	<ul style="list-style-type: none"> - Identification rapide des besoins et des propositions du personnel infirmier dans la lutte contre la pandémie. - Recherche rapide de solutions en partenariat entre les employeurs / associations d'employeurs, la CDS et les autorités fédérales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la plateforme sous la direction de l'OFSP en avril 2021. - Clarification de diverses questions actuelles (telles que la recommandation du port du masque ou les indemnités de chômage partiel dans les hôpitaux publics). - Échanges avec la Task force de l'OFSP - Évaluation de l'opportunité de mettre sur pied un monitoring concernant le personnel soignant.
---	--	---	---

Sources :

Conseil fédéral (2016) Rapport final Masterplan « Formation aux professions des soins ».

https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/schlussbericht_masterplanbildungpflegeberufe.pdf.download.pdf/schlussbericht_masterplanbildungpflegeberufe.pdf

Conseil fédéral (2018) Rapport final sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié.

<https://www.personnelqualifie-suisse.ch/perch/resources/dokumente/schlussberichtzurfachkraefteinitiativeberichtdesbundesratesfr.pdf>

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, Communication, media@bag.admin.ch www.bag.admin.ch

Cette publication paraît également en allemand et en italien.